



INFO NEGO

23 novembre 2024 – INFO-NÉGO #13

Clarification importante à nos membres concernant la négociation

À la suite de l'assemblée générale de la CSN qui a eu lieu samedi dernier, certains de nos membres nous ont informés que des informations erronées leur ont été rapportées par des travailleuses ayant assisté à cette assemblée concernant l'âge de la retraite et plus particulièrement la position de l'APCPE à ce sujet dans le cadre de la négociation actuelle au niveau régional.

Il est très important pour l'APCPE de vous donner les bonnes informations entourant ce dossier d'importance. Nous nous sommes engagés auprès de vous à être transparents et à vous donner la bonne information en tout temps. Donc, afin de rétablir les faits, voici une mise au point essentiel.

Toujours sur la base des propos qui nous ont été rapportés, il a été notamment question que l'APCPE ait déposé à la table de négociation une demande visant à augmenter l'âge de la retraite pour les travailleuses à 71 ans. **Certaines travailleuses ont même mentionné à nos directrices que la partie patronale souhaitait leur imposer une pénalité dans l'éventualité où elles souhaiteraient prendre leur retraite à 65 ans et les priver de leur droit tel qu'il existe en vertu du régime actuel!**

Nous tenons à clarifier les points suivants :

- 1. La question de la retraite n'est pas une clause négociable à la table régionale :**
Les négociations concernant l'âge de la retraite ne relèvent pas de la table régionale, mais de la table nationale.
- 2. L'APCPE n'a pas formulé une telle demande :**
En aucun cas votre association n'a proposé ni même discuté avec le syndicat, d'une augmentation de l'âge de la retraite.

Ces informations sont donc non seulement totalement erronées, mais elles sèment également la confusion parmi nos membres. Lors d'une conversation téléphonique entre notre porte-parole et la porte-parole syndicale, cette dernière a tenu immédiatement à le rassurer en lui indiquant qu'il ne s'agissait pas du tout de l'information qui avait été transmise à leurs membres et que certains d'entre eux avaient assurément mal compris. Si tel est le cas, c'est évidemment tant mieux. Nous espérons qu'un suivi sera fait auprès d'eux par le syndicat de manière à s'assurer d'une compréhension réelle des enjeux, et ce, d'autant plus que les discussions à la table de négociation se poursuivent de manière agréable et constructive jusqu'à maintenant.

D'ici là, nous trouvons tout de même très important de rétablir rapidement les faits.

3. Dépôt à la table nationale :

Il a été proposé, à la table nationale, d'augmenter l'âge maximal de participation au régime de retraite pour passer de 65 ans à 71 ans.

Actuellement, le régime de retraite ne permet pas de cotiser au-delà de 65 ans.

Avec l'offre patronale, déposée à la table nationale, il s'agirait d'un gain pour les travailleuses, car cette mesure proposée permettrait aux travailleuses âgées de plus de 65 ans et qui désirent continuer de travailler, de participer au régime de retraite et ainsi continuer d'augmenter la valeur de leur rente de retraite.

Toutefois, toujours en vertu de cette même proposition, les travailleuses qui désirent prendre leur retraite à 65 ans comme c'est le cas actuellement pourront continuer de le faire, selon les conditions qui existent actuellement.

IL S'AGIT DONC UNIQUEMENT D'UN GAIN POUR ELLE, SANS CONTREPARTIE OU RENONCIATION QUELCONQUE À AUCUN DE LEURS DROITS. TOUTE INFORMATION ALLANT DANS LE SENS CONTRAIRE NE SERAIT NI PLUS NI MOINS, L'ÉQUIVALENT D'UN MENSONGE.

Sachez d'ailleurs que plusieurs ajustements ont été faits en ce sens dans plusieurs autres secteurs publics et parapublics, comme c'est le cas avec le RREGOP notamment où les personnes peuvent désormais, elles aussi, cotiser à leur régime jusqu'à 71 ans.

Nous vous rappelons également que vous avez en mains le dépôt que l'association a effectué à la partie syndicale en mai dernier ainsi que le dépôt syndical. Il est donc facile pour vous de vous y référer pour vous assurer de la véracité ou non des informations véhiculées.

Vous trouverez également, joint à ce courriel, une info-négo destinée aux CA des CPE ainsi qu'une autre destinée aux parents des CPE. Nous vous demandons de bien vouloir les transmettre dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, si certaines travailleuses vous interpellent à ce sujet pour dénoncer la position de l'APCPE, nous vous invitons fortement à leur partager cette l'info-négo et à les encourager à consulter leur syndicat pour toute clarification.

Merci de votre confiance et de votre soutien continu dans ce processus. Nous restons déterminés à défendre vos intérêts de façon honnête et transparente.

Votre dévoué comité de négociation